



## **Conclusions et recommandations**

### **Mission d'évaluation pré-électorale de l'IRI en Côte d'Ivoire**

Abidjan, le 26 septembre 2025

#### **I. Résumé**

L'élection présidentielle de 2025 en Côte d'Ivoire arrive à un moment charnière pour le pays, qui se positionne comme une puissance économique régionale dans un contexte d'influence grandissante de l'Alliance des États du Sahel (AES) et d'une menace terroriste croissante dans la région. Le peuple ivoirien aspire à un processus électoral pacifique et transparent qui maintienne la stabilité, mais beaucoup craignent une répétition des violences qui ont marqué les cycles électoraux précédents et fait de nombreuses victimes.

Afin de démontrer le soutien international à un processus électoral crédible, l'International Republican Institute (IRI) a déployé une mission d'évaluation pré-électorale en Côte d'Ivoire du 22 au 26 septembre 2025. La mission était dirigée par une délégation d'experts qui ont évalué l'environnement électoral avant l'élection présidentielle du 25 octobre. Cette déclaration présente les conclusions de la délégation et propose des recommandations clés au gouvernement, à la Commission électorale indépendante (CÉI), aux partis politiques, et à la société civile pour aider à garantir un processus équitable, transparent, et crédible qui reflète la volonté des Ivoiriens.

Cette délégation de haut niveau était conduite par le président de l'IRI Dr Daniel Twining et Mme Dana White, membre du Conseil d'administration de l'IRI, qui sont arrivés à Abidjan le 22 septembre et ont rencontré plus de 70 parties prenantes, dont des représentants de la CÉI, du Conseil constitutionnel, du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, des partis politiques, et des organisations de la société civile de tout le spectre politique ivoirien.

La délégation remercie l'ensemble des parties prenantes d'avoir pris le temps de rencontrer la mission ainsi que pour les fructueuses discussions. La délégation salue également le niveau de préparation et les efforts de la CÉI pour assurer une élection bien organisée sur les plans logistique et technique.

Cependant, la mission a identifié plusieurs points critiques, lesquels, s'ils ne sont pas résolus, sont susceptibles d'entraver la crédibilité de l'élection présidentielle d'octobre 2025. Les principales préoccupations comprennent la disqualification de candidats majeurs en raison de problèmes d'inéligibilité ou de l'absence d'autres candidats, ce qui limite la compétition et le choix offert aux électeurs ; l'apathie généralisée des électeurs et la privation du droit de vote résultant de l'incapacité des citoyens à s'inscrire pour voter au-delà de la période d'inscription de novembre 2024 ; l'impossibilité de vérifier les listes de

parrainages des candidats, ce qui réduit la transparence ; des informations faisant état de harcèlement et d'intimidation visant des partisans de partis politiques ; et l'absence d'un calendrier électoral accessible au public, ce qui entrave la redevabilité. Ces points reflètent des préoccupations plus larges concernant l'intégrité électorale, la méfiance du public à l'égard des institutions, et le risque d'instabilité ou de violence.

À travers cette déclaration, la délégation présente une évaluation impartiale et objective de l'environnement politique et électoral actuel tout en proposant des recommandations pratiques pour renforcer la confiance des citoyens dans le processus, atténuer le potentiel de violence électorale, et démontrer le soutien international à la démocratie en Côte d'Ivoire. La délégation espère que les autorités électorales et les partis politiques prendront pleinement en compte des conclusions et des recommandations formulées dans cette déclaration à l'approche de l'élection d'octobre 2025.

## **II. Méthodologie**

L'IRI est une organisation à but non lucratif et non partisane promouvant la démocratie et la liberté dans le monde. L'IRI a déployé une équipe d'experts pour évaluer les conditions entourant les prochaines élections en Côte d'Ivoire. La délégation a rencontré plus de 70 parties prenantes, dont des autorités électorales, des partis politiques, et des membres de la société civile afin d'évaluer les environnements politique, juridique, et sécuritaire pour des élections crédibles.

Leur évaluation a porté sur la préparation électorale, les vulnérabilités potentielles, et les recommandations pratiques visant à renforcer le processus, à promouvoir la participation pacifique, et à renforcer la confiance du public. Ces constatations sont présentées ci-après.

L'IRI a commencé son analyse au début du mois de septembre avec le déploiement de deux analystes de long terme qui surveillent l'environnement électoral avant, durant, et après le jour du scrutin. L'IRI continuera son observation jusqu'au jour du scrutin et pendant la période post-électorale. À l'issue de son évaluation, l'IRI publiera un rapport final détaillant ses conclusions et recommandations.

L'IRI adhère à la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le Code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux et fonde ses conclusions sur le droit ivoirien et les normes internationales. Toutes les activités sont strictement non partisans et fondées sur des principes de non-ingérence.

## **III. Contexte**

L'élection présidentielle d'octobre 2025 se déroule dans le contexte d'un système présidentiel renforcé et d'une instabilité et de violences persistantes qui ont marqué de nombreuses élections présidentielles depuis 2000. Parmi ces dernières, citons les élections de 2000 et 2010, toutes deux marquées par des violences meurtrières et des déplacements massifs. L'élection de 2020, boycottée par les partis d'opposition, a vu le président Alassane Ouattara obtenir un troisième mandat dans un contexte de violences et de controverses sur

l'interprétation de la limitation du nombre de mandats à la suite de l'adoption d'une nouvelle Constitution entrée en vigueur en 2016.

Aujourd'hui, le président Ouattara, qui demeure le principal candidat et est soutenu par un appareil partisan bien doté en ressources, brigue un quatrième mandat controversé. Alors que le Conseil constitutionnel a validé les candidatures de cinq candidats pour l'élection, plusieurs candidats majeurs des *Parti Démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement Démocratique Africain* (PDCI-RDA), *Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire* (PPA-CI), et *Front Populaire Ivoirien* (FPI) –partis qui représentent une partie importante de l'électorat – ont été disqualifiés pour diverses raisons, parmi lesquelles des exigences de nationalité légale, des parrainages insuffisants ou irréguliers (qu'ils contestent), et des condamnations judiciaires antérieures. Les candidats et les partis lésés n'ont pas été en mesure de contester leur disqualification car il n'existe pas de procédure d'appel des décisions du Conseil constitutionnel. Cela dit, conformément à l'article 56 du Code électoral, les candidats disposaient d'un délai de 72 heures pour présenter leurs observations et réclamations après la publication par le Conseil constitutionnel de la liste provisoire des candidats.

Bien qu'Abidjan reste plus calme que lors des périodes électorales précédentes, les informations faisant état d'arrestations – que certains intervenants ont jugées arbitraires – et l'inquiétude générale concernant l'instabilité historique autour des élections renforcent les craintes de troubles des parties prenantes. En août et septembre 2025, en réponse aux appels de partis d'opposition, des milliers d'Ivoiriens sont descendus dans les rues d'Abidjan pour protester contre la candidature du président Ouattara à un quatrième mandat et la disqualification de figures clés de l'opposition. Les manifestants réclamaient la réintégration de ces candidats sur la liste des candidatures validées.

La CÉI est généralement considérée comme techniquement compétente, bien que certains acteurs la considèrent comme politisée. La structure actuelle de la Commission – exigée par le code électoral et peut-être le résultat d'arrangements interpartis – a porté la CÉI à 18 membres, bien que 16 siègent actuellement en raison de deux démissions. Par le biais de dialogues, les partis ont participé activement à la réforme passée de la Commission. Néanmoins, les parties divergent sur la question de savoir si le plan convenu a été pleinement mis en œuvre.

Alors que le processus d'inscription des électeurs, qui s'est déroulé du 19 octobre au 17 novembre 2024, a ajouté 715 006 nouveaux électeurs – soit une augmentation de 8,92% par rapport au nombre précédent d'électeurs inscrits – le nombre total d'électeurs inscrits reste nettement inférieur à la population éligible estimée.

Bien que le paysage informationnel soit généralement robuste, il demeure fortement polarisé. Les contenus déformés et les rhétoriques incendiaires sur les réseaux sociaux compromettent la compréhension du processus électoral par le public, en particulier parmi les personnes peu instruites.

#### **IV. Constatations préliminaires**

Sur la base de son évaluation de l'environnement pré-électoral, la délégation a identifié cinq principaux sujets de préoccupation :

- Compétition politique et choix des électeurs limités en raison de la disqualification des principaux candidats et de l'absence d'autres candidats.
- L'apathie et la privation du droit de vote, en particulier chez les électeurs nouvellement éligibles qui ne peuvent pas participer en raison de la fin de la période d'inscription sur les listes électorales en novembre 2024.
- Le manque de transparence dans le processus de parrainage des candidats, qui ne peut pas être audité, alimente les soupçons de manipulation.
- Des informations faisant état de harcèlement et d'intimidation visant des partisans de partis politiques.
- L'absence d'un calendrier électoral accessible au public, ce qui obscurcit le planning des activités électorales et restreint la capacité du public à surveiller le processus de même que la redevabilité.

##### ***Environnement politique et de campagne***

L'environnement de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle d'octobre 2025 est caractérisé par d'importants défis pour la compétition politique. Le Conseil constitutionnel a approuvé cinq des 60 candidats à l'élection présidentielle, disqualifiant plusieurs personnalités majeures de l'opposition pour des motifs juridiques tels que le statut sur les listes électorales, des questions de nationalité, et des déficiences en matière de parrainage. Ces disqualifications, bien que fondées sur la loi, sont perçues par certains comme étant motivées par des considérations politiques et ont exacerbé les tensions et déclenché des manifestations. L'absence de procédure d'appel restreint davantage la compétition politique, alimente les soupçons de manipulation, et sape la confiance du public dans le cadre juridique.

Le processus d'examen du parrainage des candidats demeure opaque, les possibilités pour les candidats ou la société civile d'observer ou de contester les résultats étant limitées. Les intervenants ont exprimé des préoccupations au sujet du manque de transparence, qui a diminué leur confiance dans le processus.

La CÉI, mandatée par la Constitution pour organiser les élections, comprend des représentants de la société civile et a fait l'objet de réformes avec l'accord des partis. Cependant, certains partis d'opposition s'en sont retirés, invoquant une méfiance systémique et une insatisfaction à l'égard de son fonctionnement. Bien que la CÉI soit généralement considérée comme techniquement compétente, les accusations de partialité et de conflit interne persistent, et de nombreuses parties prenantes ont appelé à une plus grande cohérence dans l'atteinte des objectifs du calendrier électoral.

##### ***Participation des électeurs***

La participation électorale se heurte à des obstacles importants, à commencer par la gestion des listes électorales. Le processus d'inscription des électeurs a permis d'ajouter

715 006 nouveaux électeurs, portant le total à 8 727 431 citoyens, ce qui représente une augmentation par rapport à la période d'inscription précédente – encore loin de ce que certains intervenants estiment être 12,5 millions de citoyens en âge de voter. La décision de la CÉI de ne pas réviser les listes électorales en 2025, invoquant des contraintes de temps et de ressources, a effectivement privé de leur droit de vote un grand nombre d'électeurs nouvellement éligibles.

Le taux de participation au processus d'inscription sur les listes électorales a été inférieur aux attentes, probablement en raison de l'apathie des électeurs et de problèmes structurels tels que l'absence de cartes nationales d'identité ou de certificats de naissance. Les accusations de doublons d'inscription et d'anomalies dans les listes électorales compromettent encore plus l'intégrité du processus. La clôture des listes électorales en mars 2025 signifie que les citoyens qui auront 18 ans après cette date ne pourront pas participer à l'élection. Les jeunes et les femmes restent nettement sous-représentés en politique, malgré l'obligation légale d'un quota de 30 % dans les organes de décision et les postes nominatifs et électifs, y compris pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale dans certaines circonscriptions. Il convient de féliciter la CÉI pour ses efforts visant à numériser le processus de vérification des inscriptions, mais seulement 65% des Ivoiriens ont accès à Internet, ce qui complique la possibilité de vérification pour beaucoup, en particulier dans les zones rurales. La distribution des nouvelles cartes d'électeur est prévue à l'approche du jour du scrutin, ce qui soulève des inquiétudes quant à la collecte et à la participation en temps opportun. De plus, un certain nombre d'intervenants ont également demandé une plus grande cohérence dans l'atteinte des objectifs du calendrier électoral.

Les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans l'éducation des électeurs et l'observation des élections. La CÉI a lancé des plateformes d'accréditation numériques pour ces organisations et leur fournit un soutien financier pour mener des activités d'éducation civique et électorale, mais des inquiétudes subsistent quant à la portée et à l'efficacité de ces efforts, en particulier dans les communautés rurales et marginalisées.

### ***Violences électorales***

La violence électorale reste une menace persistante, enracinée dans l'histoire de la Côte d'Ivoire marquée par la guerre civile et l'instabilité lors des élections précédentes. La disqualification d'éminents dirigeants de l'opposition et la méfiance à l'égard des institutions ont ravivé les craintes de troubles. En août et septembre 2025, des milliers d'Ivoiriens ont manifesté à Abidjan contre la candidature du président Ouattara à un quatrième mandat et la disqualification des candidats de l'opposition. Ces manifestations ont été suivies d'arrestations et d'enlèvements présumés de partisans de l'opposition. Un certain nombre de personnes arrêtées ont depuis été libérées, mais certaines sont toujours en détention.

Les informations faisant état de harcèlement et d'intimidation visant des partisans de partis politiques menacent l'engagement civique et contribuent à l'établissement d'un climat de peur. La société civile et les chefs religieux ont averti que l'incapacité à désamorcer les tensions politiques pourrait conduire à des violences pendant la période de campagne et

après l'annonce du résultat. La frustration résultant de la disqualification d'un candidat et le manque de communication des partis d'opposition sur leurs stratégies alimentent les craintes d'une éventuelle éruption de violence.

### ***Environnement informationnel***

La méfiance du public et la perte de confiance dans les institutions sont alimentées par la diffusion d'informations déformées et le manque de transparence concernant certains aspects du processus électoral, qui reste une grave préoccupation à l'approche de l'élection présidentielle.

L'environnement de l'information en Côte d'Ivoire est polarisé et fragile, avec une forte influence des partis politiques sur les médias traditionnels et numériques. Les organismes de réglementation tels que l'Autorité nationale de la Presse et la Haute Autorité de la Communication audiovisuelle suspendent régulièrement des médias et imposent des sanctions, bien que cela ne se soit pas encore produit pendant la période électorale actuelle. La loi sur la presse de 2017 protège les sources des journalistes, mais la loi sur les communications électroniques de 2024 criminalise la publication non autorisée de contenus numériques, faisant craindre que le journalisme d'investigation ne soit étouffé.

Les réseaux sociaux sont peut-être ce qui préoccupe le plus les parties prenantes. Elles signalent que les faux récits, y compris le contenu généré par l'intelligence artificielle, prolifèrent sur les réseaux sociaux, exacerbés par une faible culture numérique et une influence étrangère pernicieuse, en particulier de la part de l'AES et peut-être des réseaux liés à la Russie. Le gouvernement a lancé des campagnes pour faire face à la menace numérique, mais les tensions externes avec les voisins sahéliens continuent de compliquer l'espace numérique. Les menaces contre les journalistes se sont intensifiées, avec des incidents de harcèlement, d'arrestations, et d'expulsions, ce qui a fait passer le classement international de la liberté de la presse en Côte d'Ivoire de la 53<sup>ème</sup> à la 64<sup>ème</sup> place dans le classement 2025 de la liberté de la presse établi par Reporters Sans Frontières.

## **V. Recommandations**

Dans un esprit de coopération internationale et de soutien au développement démocratique, la mission formule les recommandations suivantes pour renforcer la transparence et la crédibilité du processus électoral. L'IRI reconnaît le fait qu'il ne sera peut-être pas possible de mettre en œuvre certaines des recommandations formulées dans ces conclusions avant le jour du scrutin et reconnaît que l'ampleur des défis auxquels est confronté le processus électoral en Côte d'Ivoire nécessitera un effort de réforme soutenu au fil du temps. Néanmoins, le gouvernement ivoirien devrait s'efforcer de mettre en œuvre les recommandations réalisables à court terme, tout en élaborant de manière proactive des plans pour aborder des réformes à plus long terme et jeter les bases d'élections crédibles et représentatives à l'avenir.

## Avant l'élection :

- **Élargir l'accès et l'éducation des électeurs** : la CÉI, en collaboration avec la société civile et les partis politiques, devrait intensifier ses efforts d'éducation des électeurs et d'éducation civique, en mettant l'accent sur la distribution rapide et équitable des cartes d'inscription des électeurs et des informations sur le processus électoral.
- **S'abstenir de tout discours et de toute conduite électorale préjudiciables** : tous les acteurs politiques doivent s'abstenir d'inciter ou d'approuver la violence contre leurs adversaires. Les partis devraient éviter les pratiques telles que l'achat de votes, la suppression des électeurs et la polarisation ethnique, qui risquent d'intimider davantage les électeurs et de saper la légitimité du processus. De plus, les partis devraient s'engager publiquement à autoriser les partis opposés à faire campagne dans leurs bastions.
- **Enquêter sur les violations et les infractions liées aux élections** : le gouvernement devrait mettre en place un mécanisme pour signaler les violations ou les infractions avant les élections, en commençant par une ligne de signalement à la CÉI. La CÉI devrait avoir la capacité de saisir le pouvoir judiciaire de ces affaires afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes et l'État de droit.
- **Libérer les membres du parti détenus** : le gouvernement devrait libérer immédiatement tous les membres et sympathisants de l'opposition qui n'ont pas été inculpés dans le cadre du processus électoral. Leur maintien en détention porte atteinte aux libertés politiques, exacerbe les tensions, et menace la crédibilité de l'élection.
- **Lutter contre les fausses informations et promouvoir la culture numérique** : le gouvernement et la société civile devraient intensifier leurs efforts pour lutter contre les informations déformées, en particulier sur les réseaux sociaux, et investir dans des programmes de culture numérique pour aider les citoyens à évaluer de manière critique les sources d'information.
- **Protéger la liberté de la presse** : les autorités devraient veiller à ce que les journalistes puissent travailler librement et en toute sécurité, sans craindre d'être harcelés, arrêtés, ou expulsés. Des réformes juridiques devraient être envisagées pour protéger le journalisme d'investigation et empêcher l'utilisation abusive des lois qui pourraient étouffer la liberté d'expression.
- **Garantir l'égalité d'accès aux médias** : le régulateur des médias devrait garantir à tous les partis un accès égal aux médias publics, comme l'exige la loi, afin de favoriser des conditions de concurrence équitables pendant la période de campagne. Les organismes de réglementation devraient appliquer les sanctions de manière transparente et équitable et veiller à ce que toutes les restrictions imposées

aux médias soient justifiées, proportionnées, et conformes aux normes internationales en matière de liberté d'expression.

- **Publier le calendrier électoral** : la CÉI devrait mettre à la disposition du public un calendrier électoral détaillé décrivant toutes les étapes du processus. Ce calendrier est essentiel pour accroître la transparence, sensibiliser le public, assurer la redevabilité, et favoriser la confiance dans le processus électoral.

#### **Après les élections :**

- **Améliorer le processus de sélection des candidats** : le gouvernement devrait lancer une consultation post-électorale avec toutes les parties prenantes afin de codifier un processus de vérification des candidatures en deux étapes, permettant aux candidats disqualifiés de faire appel des décisions jusqu'au Conseil constitutionnel. Ce changement, bien qu'il soit trop tard pour 2025, devrait être prioritaire dans les réformes post-électorales afin d'éviter de futurs problèmes potentiels liés à la disqualification d'un candidat.
- **Accroître la capacité des partis politiques** : l'État devrait financer des organisations pour former les partis politiques au processus de nomination des candidats, augmentant ainsi la confiance des partis et du public dans le processus.
- **Intensifier l'inscription des électeurs** : le gouvernement devrait faire des efforts considérables et consacrer les ressources nécessaires pour garantir que chaque citoyen reçoive les documents d'identité appropriés, y compris les cartes d'identité, les certificats de naissance, et les certificats de nationalité, qui sont des conditions préalables à l'inscription des électeurs et l'une des principales causes profondes de la privation du droit de vote.
- **Procéder à une mise à jour annuelle des listes électorales** : malgré les obligations légales, les listes électorales ne sont pas systématiquement mises à jour, excluant ainsi des milliers de nouveaux jeunes de 18 ans. Le CÉI devrait mettre en œuvre des révisions annuelles et automatiques des listes, idéalement associées à des options d'enregistrement continu pour combler l'écart de privation du droit de vote.

###